

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE LA VILLE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec, tenue le mardi 22 janvier 2008, à 17 heures, à la salle de réception de l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. Richard Côté, conseiller, président
M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec
M. Raymond Dion, conseiller
M. François Picard, conseiller
Mme Denise Trudel, conseillère
Mme Marie France Trudel, conseillère

Sont également présents: M. Hervé Brosseau, directeur général adjoint
M^e Sylvain Ouellet, greffier

Sont absents: M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président
M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette
M. Guy Perrault, conseiller

Monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte. L'avis de convocation ainsi que les certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

CA-2008-0001 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 22 janvier 2008, en retirant les sommaires décisionnels suivants :

- TP2007-041 intitulé : « *Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur la gestion des matières résiduelles, R.A.V.Q. 49* »;
- FN2008-003 intitulé : « *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur l'imposition des quotes-parts aux municipalités liées relativement au paiement de ces quotes-parts, R.A.V.Q. 13* ».

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0002

Approbation des procès-verbaux des séances spéciales du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenues les 18, 20 et 21 décembre 2007

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'approuver les procès-verbaux des séances spéciales du conseil d'agglomération de la Ville de Québec, tenues les 18, 20 et 21 décembre 2007, tels qu'ils ont été rédigés.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au conseil

- Dépôt du certificat du responsable de registre relativement au *Règlement de l'agglomération sur la réserve financière pour la réalisation de projets découlant de l'entente de principe ACCORD Capitale-Nationale*, R.A.V.Q. 171.
- Dépôt du certificat du responsable de registre relativement au *Règlement de l'agglomération sur la réserve financière d'appui au développement économique*, R.A.V.Q. 297.

CA-2008-0003

Adjudication d'un contrat pour l'exploitation d'un écocentre au site de l'Hêtrière - Période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2008 - (dossier 38086) - AP2007-414 (CT-2162126) — (Ra-1370)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adjuger, à « Véolia ES Matières Résiduelles inc. », le contrat en vue de l'exploitation d'un écocentre au site de l'Hêtrière, pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2008, selon les tarifs et les conditions substantiellement conformes à ceux du projet de contrat joint en annexe au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0004

Approbation de la grille de pondération et d'évaluation des offres pour la fourniture des équipements de traitement du lixiviat et

l'opération de la station d'épuration pour démonstration de performance (VQ-39699) - AP2008-011 (Ra-1373)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'approuver l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres, tel que décrit dans la grille d'évaluation et d'analyse jointe en annexe au sommaire décisionnel, pour l'acquisition des équipements de traitement du lixiviat et l'opération de la station d'épuration pour démonstration de performance et d'autoriser le Service des approvisionnements à procéder aux demandes de soumissions publiques.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0005

Approbation du Règlement n° 59-2007 modifiant les articles 11.1.2.1.1 et 11.1.2.1.2 du Règlement de zonage n° V-965-89 concernant les ouvertures à la rue et le stationnement selon les classes d'usage de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2007-359 (Ra-1370)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'approuver le *Règlement n° 59-2007 modifiant les articles 11.1.2.1.1 et 11.1.2.1.2 du Règlement de zonage n° V-965-89 concernant les ouvertures à la rue et le stationnement selon les classes d'usage de la Ville de L'Ancienne-Lorette*, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0006

Dénomination d'une nouvelle piste cyclable « Corridor de la Rivière-Saint-Charles » - Arrondissements La Cité, Les Rivières et Limoilou - CU2007-104 (Ra-1373)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de nommer la nouvelle piste cyclable « *Corridor de la*

Rivière-Saint-Charles » située sur le territoire des arrondissements La Cité, Les Rivières et Limoilou, qui s'étend sur une distance de près de neuf (9) kilomètres dans la partie urbanisée du Parc linéaire des rivières Saint-Charles et du Berger.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0007

Approbation de l'avenant à l'entente de gestion entre la Ville de Québec et le ministre des Transports et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, pour et au nom du gouvernement du Québec, relativement au développement local et concernant le versement d'une contribution financière additionnelle pour 2007-2008 - DE2008-005 (Ra-1373)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'approuver l'avenant à l'entente de gestion entre la Ville de Québec et le ministre des Transports et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, pour et au nom du gouvernement du Québec, relativement au développement local et le versement d'une contribution financière additionnelle de 242 142 \$ pour l'exercice financier 2007-2008, le tout selon les conditions substantiellement conformes à celles contenues au projet d'avenant joint en annexe au sommaire décisionnel.

Il est également résolu que le comité exécutif autorise monsieur le maire Régis Labeaume et le greffier de la Ville à signer ledit avenant.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0008

Nomination d'un membre au sein du conseil d'administration du Centre local de développement de Québec (CLD de Québec) - DG2008-012 (Ra-1373)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de nommer monsieur le conseiller Richard Côté du district électoral de Vanier, à titre d'administrateur au sein du conseil d'administration du Centre local de développement de Québec (CLD de Québec), en remplacement de madame la conseillère Lisette Lepage du district électoral de Saint-Michel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0009

Nomination d'un membre au sein du conseil d'administration de l'Office du tourisme de Québec - DG2008-014 (Ra-1373)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu de nommer monsieur le conseiller Richard Côté du district électoral de Vanier, à titre de membre au sein du conseil d'administration de l'Office du tourisme de Québec, en remplacement de monsieur le conseiller Ralph Mercier du district électoral de Charlesbourg-Centre.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0010

Nomination d'un membre au sein du comité consultatif Port/Ville - DG2008-028

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de nommer monsieur le conseiller François Picard du district électoral de Lebourgneuf, à titre de représentant de la Ville au sein du comité consultatif Port/Ville, en remplacement de madame la conseillère Lisette Lepage du district électoral de Saint-Michel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

adoptée à l'unanimité

CA-2008-0011

Nomination d'un membre au sein du conseil d'administration de Pôle Québec Chaudière-Appalaches - DG2008-016 (Ra-1373)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de nommer monsieur le conseiller Richard Côté du district

électoral de Vanier, à titre de membre au sein du conseil d'administration de Pôle Québec Chaudière-Appalaches, en remplacement de monsieur le conseiller Ralph Mercier du district électoral de Charlesbourg-Centre.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0012

Nomination d'un membre au sein du conseil d'administration de L'Institut canadien de Québec - DG2008-017 (Ra-1373)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de nommer madame la conseillère Denise Trudel du district électoral de Saint-Rodrigue, à titre de représentante de la Ville de Québec au sein du conseil d'administration de L'Institut canadien de Québec, en remplacement de madame la conseillère Lisette Lepage du district électoral de Saint-Michel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0013

Nomination de membres au sein du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) - DG2008-023 (Ra-1373)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu de nommer les personnes suivantes à titre de membres au sein du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec :

- M. Régis Labeaume, maire de Québec, président;
- M. François Picard, conseiller du district électoral de Lebourgneuf, vice-président;
- M. Jean-Marie Matte, conseiller du district électoral de Val-Bélair;
- Mme Denise Trudel, conseillère du district électoral de Saint-Rodrigue;
- Mme Carole Bégin-Giroux, conseillère du district électoral de la Chute-Montmorency;

- M. André Demers, conseiller du district électoral de Saint-Louis;
- M. Conrad Verret, conseiller du district électoral de Champigny;
- M. Patrick Paquet, conseiller du district électoral de Neufchâtel.

Ces nominations remplacent toutes les nominations précédentes de membres du conseil de la Ville de Québec au conseil de la Communauté métropolitaine de Québec.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0014

Autorisation pour la tenue de l'ensemble des événements spéciaux durant l'année 2008 sur le territoire de la ville de Québec - DT2007-054 (Ra-1372)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la tenue des événements spéciaux pour l'année 2008 tels que décrits au tableau de l'annexe 1 joint au sommaire décisionnel;
- 2° de prendre acte des dépenses des services municipaux reliées à la tenue des événements spéciaux prévus durant l'année 2008, les sommes requises étant disponibles dans chacun des services municipaux concernés.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0015

Approbation de l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres en vue de retenir les services d'agences de publicité et de relations publiques pour Expo Québec et pour certains autres mandats de communication d'ExpoCité - EX2007-029 (Ra-1373)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu :

- 1° d'approuver l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres, tel que décrit dans la grille d'évaluation et d'analyse jointe en annexe au sommaire décisionnel, en vue de retenir les services d'agences de publicité et de relations publiques pour Expo Québec ainsi que certains autres mandats de communication d'ExpoCité;

2° d'autoriser, ExpoCité de procéder à la demande de soumissions publiques.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0016

Approbation du Règlement n° 215 autorisant des dépenses et un emprunt de 370 000 \$ pour l'intégration des outils géomatiques du Réseau de transport de la Capitale - FN2007-057 (Ra-1373)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'approuver le *Règlement n° 215 autorisant des dépenses et un emprunt de 370 000 \$ pour l'intégration des outils géomatiques*, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de la séance tenue le 24 octobre 2007.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0017

Approbation du Règlement n° 218 autorisant des dépenses et un emprunt de 4 000 000 \$ pour le réaménagement du terminus Jacques-Cartier du Réseau de transport de la Capitale - FN2007-058 (Ra-1373)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

Il est résolu d'approuver le *Règlement n° 218 autorisant des dépenses et un emprunt de 4 000 000 \$ pour le réaménagement du terminus Jacques-Cartier*, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de la séance tenue le 24 octobre 2007.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0018

Approbation du Règlement n^o 219 autorisant des dépenses et un emprunt de 22 753 000 \$ pour la mise en place du parcours Métrobus 803 du Réseau de transport de la Capitale - FN2007-059 (Ra-1373)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'approuver le *Règlement n^o 219 autorisant des dépenses et un emprunt de 22 753 000 \$ pour la mise en place du parcours Métrobus 803*, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de la séance tenue le 24 octobre 2007.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0019

Approbation du Règlement n^o 217 autorisant des dépenses et un emprunt de 5 310 000 \$ pour l'acquisition de dix (10) autobus en 2008 du Réseau de transport de la Capitale - FN2007-060 (Ra-1373)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'approuver le *Règlement n^o 217 autorisant des dépenses et un emprunt de 5 310 000 \$ pour l'acquisition de dix (10) autobus en 2008*, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de la séance tenue le 24 octobre 2007.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0020

Approbation du Règlement n^o 220 autorisant des dépenses et un emprunt de 1 370 000 \$ pour l'automatisation du processus d'affectation trimestrielle du travail du personnel chauffeur et de l'affectation quotidienne du travail du Réseau de transport de la Capitale - FN2007-068 (Ra-1373)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'approuver le *Règlement n^o 220 autorisant des dépenses et un emprunt de 1 370 000 \$ pour l'automatisation du processus d'affectation trimestrielle du travail du personnel chauffeur et de*

l'affectation quotidienne du travail, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de la séance tenue le 28 novembre 2007.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2008-0021

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux d'amélioration et de réfection des infrastructures du parc Roland-Beaudin ainsi que du marché public de Sainte-Foy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 303 - Arrondissement Sainte-Foy – Sillery - A3LS2007-078 (Ra-1370)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux d'amélioration et de réfection des infrastructures du parc Roland-Beaudin ainsi que du marché public de Sainte-Foy, lesquels sont situés dans l'arrondissement Sainte-Foy - Sillery.

Ce règlement prévoit une dépense de 280 602 \$ pour les travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2008-0022

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification applicable aux membres pour l'adhésion à l'Office du tourisme de Québec à partir du 1^{er} octobre 2007, R.A.V.Q. 197 - OT2007-011 (Ra-1373)

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement établissant la tarification applicable aux membres pour l'adhésion à l'Office du tourisme de Québec du 1^{er} octobre 2007 au 30 septembre 2008.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet du règlement.

Période de questions des citoyens

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Période d'interventions des membres du conseil

Une période d'interventions est tenue à l'intention des membres du conseil.

CA-2008-0023

Clôture de la séance

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,
appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,
il est résolu que ladite séance soit levée à 17 h 10.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Richard Côté
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/sm